CR – Réunion du syndicat de l'AFP de la Gittaz

-

Le 3 septembre 2026

Présents : Bernard SOUCHAL, Fernande AMBIEHL, Morgane MARTIN, Pierre DUJEAN, Sébastien JAY et Donatienne THOMAS

Absents : Claudine ABROND, Carmen JAY et Adrien JAY

1. Election à la présidence

Le conseil syndical ayant été informé le 16 juillet 2026 de la démission de Bernard SOUCHAL à la fonction de président, il est invité à procéder à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle président.e.

Morgane MARTIN est l'unique candidate à se déclarer. Elle aspire notamment à pouvoir contribuer à maintenir l'activité agricole à La Gittaz.

Personne ne souhaitant voter à bulletin secret, l'élection est conduite à main levée. Morgane MARTIN est ainsi élue à l'unanimité des quatre votants présents.

2. Visite de fin de saison

Pour faire le bilan de la saison d'estive et formuler les éventuelles recommandations pour l'année prochaine, le conseil syndical doit organiser une visite de fin de saison en octobre en présence des exploitants agricoles.

A ce titre, il conviendra vraisemblablement de retirer le secteur de « Les fontaines » à Mme LASKOWSKI qui ne le fauche pas.

Affaires diverses

- Nicole CHAUDAN s'est rapprochée de Georges VERGELY pour lui signifier que l'AFP n'ayant plus de président, il n'avait pas l'autorisation d'exploiter. Le conseil syndical contredit cette allégation et réaffirme que les conventions pluriannuelles de pâturage (CPP) ont été établies entre l'AFP en tant que bailleur (représentée par son président) et les exploitants en tant que preneurs. Les conditions de ces contrats sont clairement exposées et n'établissent aucun lien avec la gouvernance de l'AFP. La validité des conventions est donc totalement indépendante de l'identité du président. Il est rappelé que les exploitants sont autorisés à exploiter les parcelles désignées dans leur CPP, et ce pour la durée convenue et dans le cadre du respect de leurs engagements, tant que l'AFP existe. Il est précisé que même si l'association entrait « en sommeil », les contrats conserveraient leur valeur.

- Trois agents du Parc National de la Vanoise se sont rendus à La Gittaz pour effectuer des prélèvements de graines de Chardon bleu dans le cadre d'une étude conduite en partenariat avec la commune et le Conservatoire Botanique National Alpin. Cependant,

Nicole et Pascal CHAUDAN, ainsi que Robert DUNAND, pourtant membres de l'Association des Chardons Bleus, sensée œuvrer à la préservation de cette espèce, se sont fermement opposés à leur passage et les ont contraints à continuer à pied à partir du captage après un échange verbal tendu. Le Conseil syndical rappelle une fois encore que l'interdiction de pénétrer dans le périmètre de protection (non officiel) du captage (non réglementaire) est totalement illégitime et abusive, d'autant plus de la part d'individus non-propriétaires des parcelles concernés.

- Le rapport de l'hydrogéologue agréé n'est toujours pas parvenu à l'ARS.

- M. VERGELY se dit satisfait de sa saison à La Gittaz et de ses rapports à l'AFP mais regrette l'ambiance malsaine imposée par certains habitants de La Gittaz, qui a notamment conduit à la démission de trois bergers différents en une saison.

- Mme le Maire s'est adressée personnellement à la Trésorerie de Moûtiers pour trouver une solution rapide aux problèmes de facturation électronique. Il conviendra également de contacter les autres AFP du secteur pour se renseigner sur leur fonctionnement (Monfort, Naves, Notre-Dame du Pré ou Cellier).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

La présidente de l'AFP de La Gittaz,

Morgane MARTIN